

FORMULAIRE D'INSCRIPTION / 2021 - 2022



Vous souhaitez intégrer les cours MY PILATES STUDIO

Merci de compléter ce formulaire, et de nous l'adresser à sandrine@my-pilates.fr :

Date :

Nom / Prénom :

Mobil :

Adresse :

E- mail :

Cours semi-collectifs (< 12 personnes)

Duo (2 personnes)

Individuels

ABONNEMENT ANNUEL:

1 Cours hebdo

2 Cours hebdo

A LA CARTE:

10 cours

5 Cours

1 Unité

Frais d'inscription annuels (sur abonnement annuel uniquement) : 55€/personne

TARIFS	1 COURS HEBDO	2 COURS HEBDO	PASS 10	PASS 5	1 Cours	PASS VISIO 10 COURS
Cours semi-collectifs	47€/mois	69€/mois	170 €	90 €	20€	90€
Cours Duo	99€/mois	–	320 €	170 €	38 €	
Individuels	Nous consulter	Nous consulter	480 €	260 €	55 €	

Montant total : _____

Paiement : Espèces

Chèque

CB

Prélèvement

Signature précédé de la mention « lu et approuvé » :

1-OBJET DU CONTRAT

L'adhérent déclare souscrire un contrat d'abonnement MY PILATES STUDIO nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations, dans le cadre du forfait choisit.

2-CONDITIONS D'ACCES

L'adhérent se verra remettre une carte d'accès lui autorisant l'accès au Studio qu'il devra présenter à chaque passage.

L'adhérent reconnaît à la direction du Studio le droit d'exclure de l'établissement par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes moeurs, ou notoirement gênant pour les autres membres, ou non conforme au présent contrat ou règlement intérieur.

3-REGLEMENT INTERIEUR

L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et de respecter les consignes suivantes :

- L'utilisation du matériel doit être soigné
- Une tenue adéquate à la pratique sportive
- Les cours de Yoga – Pilates – Swissball doivent avoir lieu pieds nus ou en chaussettes
- Des baskets d'intérieur et exclusives sont obligatoires pour les cours e HBX – TRX – TRAINING
- Serviette obligatoire

4-VESTIAIRE/DEPOT

L'adhérent aura à sa disposition une zone vestiaire pour se changer et poser ses affaires.

1 casier par personne, 1 porte manteau, 1 porte chaussures

5-ATTESTATION/CERTIFICAT MEDICAL

L'adhérent atteste que son état de santé lui permet de pratiquer une activité sportive en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par le Studio.

6-RESPONSABILITE CIVILE/DOMMAGE CORPOREL

Le Studio est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile.

Cette assurance a pour objet de garantir le Studio contre les conséquences pécuniaires

De la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels et immatériels

La responsabilité du Studio ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes d'utilisation du matériel.

De son côté, l'adhérent doit souscrire à une police d'assurance Responsabilité Civile Personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers.

7-MODALITES DE RESILIATION

Pour les abonnements par prélèvement, la demande de résiliation à l'initiative de l'adhérent, est possible par courrier avec accusé de réception. Un préavis de 2 mois sera appliqué dès réception du courrier. L'abonnement peut être résilié de plein droit à l'initiative du Studio pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur, dans les conditions prévues à l'article des conditions générales du contrat.
- En cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'abonnement

En cas de fraude dans la construction du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification de pièces –

En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement, en attendant régularisation, mais que deux défauts de paiements, consécutifs ou non, peuvent donner lieu à la résiliation de l'abonnement.

En cas de résiliation à son initiative pour un ou plusieurs de ces motifs, le montant des frais d'inscription perçus restera acquis au club, sans préjudice de sa faculté d'engager toutes poursuites qu'il estimerait utiles.

Après 3 prélèvements non honorés et non régularisés, il sera mis fin à l'abonnement définitivement, sans aucun remboursement de nos services, 10€ de frais bancaire vous seront facturés par le Studio pour chaque prélèvement non réglé.

Le dossier sera transmis à un Huissier de Justice territorialement compétent si les mises en demeure restent infructueuses et les frais resteront à la charge de l'abonné défaillant.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »